

Conseil de Communauté Compte rendu

Jeudi 31 mai 2018 – 18h30



www.paysdelunel.fr

L'an deux mille dix-huit et le trente et un à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente la Grange – Complexe Pierre Perret à Saint-Sériès, sous la présidence de monsieur Claude Arnaud, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 44

Présents : MM. Francis PRATX, Claude ARNAUD, Mmes Annabelle DALLE, Paulette GOUGEON, MM. Pierre SOUJOL, Richard PITAVAL, Mmes Marie FEVRIER, Nancy LEMAIRE, Francine BLANC, M. Laurent GRASSET, Mme Ghyslaine ARNOUX, M. Philippe MATHAN, Mme Danielle RAZIGADE, M. René HERMABESSIERE, Mmes Julia PLANE, Isabelle BUFFET, M. Jean CHARPENTIER, Mme Sylvie FROIDURE, M. Norbert TINEL, Mmes Bernadette VIGNON, Cécile MACAIGNE, M. Jean-Paul ROGER, Mme Maryvonne SABATIER, M. Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Robert PISTILLI, Mmes Arlette LARMAN, Martine DUBAYLE CALBANO, MM. Henry SARRAZIN, Jean-Jacques ESTEBAN et Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Jacques GRAVEGEAL représenté par Jean-Jacques ESTEBAN, M. Denis DEVRIENDT représenté par Richard PITAVAL, M. Laurent RICARD représenté par Jérôme BOISSON, Mme Frédérique DOMERGUE représentée par Pierre SOUJOL, M. Joël MOYSAN représenté par Ghyslaine ARNOUX, M. Stéphane ALIBERT représenté par Philippe MATHAN, M. Claude CHABERT représenté par Julia PLANE, M. Philippe MOISSONNIER représenté par Norbert TINEL, M. Jérôme PIETRERA représenté Jean-Paul ROGER et M. Jean-Luc BERGEON représenté par Arlette LARMAN.

Absents excusés : M. Jean-Paul ROUSTAN et Mme Sylvie THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Arlette LARMAN

2.1 Demande d'agrément pour l'accueil de volontaires en service civique

Par délibération du 31 mai 2012, le conseil de communauté avait approuvé la première demande d'agrément pour l'accueil de volontaires en service civique. L'agrément, d'une durée de 2 ans, est à solliciter auprès de l'Agence du Service Civique. Il permet d'accueillir des jeunes en service civique volontaire au sein de la collectivité pour des engagements de 6 à 12 mois, en leur assurant un tutorat ainsi qu'une formation civique et citoyenne.

Dans le cadre de ses actions de réduction des déchets, la CCPL souhaiterait confier plusieurs missions à des volontaires en service civique, notamment un travail de sensibilisation auprès des commerçants et des associations.

Il est précisé que la CCPL participerait financièrement à cet accueil en versant, pour la prise en charge des frais d'alimentation ou de transport, une aide de 107,58 € par mois qui s'ajoute à l'indemnité mensuelle de 473,04 € financée par l'Etat et versée par l'Agence du Service Civique.

Adoption à l'unanimité

2.2 Contrat de ruralité 2017/2020 – Approbation de la convention financière annuelle 2017

La Communauté de Communes du Pays de Lunel est engagée par convention au PETR Vidourle Camargue avec 4 intercommunalités gardoises (Communauté de Communes Pays de Sommières, Communauté de Communes Rhony Vistre Vidourle, Communauté de Communes Petite Camargue et Communauté de Communes Terre de Camargue), sur une stratégie commune quant à la gestion de différents dispositifs de financements européens (LEADER, ATI Urbaine, ATI territoriale, FEAMP).

Aussi, les cinq intercommunalités concernées ont souhaité conclure un contrat de ruralité permettant d'accéder à un guichet unique de financement.

Par délibération du 18 mai 2017, le conseil de communauté s'est prononcé en faveur de la signature du contrat cadre de ruralité. Cependant, chaque année ce contrat fait l'objet d'une convention financière annuelle.

Il est donc proposé d'approuver la convention financière annuelle 2017.

Adoption à l'unanimité

2.3 Groupement de commandes relatif à la fourrière automobile – Avenant n°1

La Communauté de Communes du Pays de Lunel et certaines communes membres ont décidé de constituer un groupement de commandes en vue de la passation en commun d'un marché public, pour les prestations de fourrière automobile.

Le 6 juin 2017, le marché relatif aux opérations d'enlèvement et de garde des véhicules a été attribué à l'entreprise Lunel Dépannage pour une durée d'un an non reconductible.

Conformément à l'article 9 de la convention, la commune de Marsillargues souhaite aujourd'hui se retirer du groupement susvisé. Ce retrait pourra être effectif à la fin du marché en cours, soit au 6 juin 2018.

Adoption à l'unanimité

2.4 Groupement de commandes relatif à l'achat de fournitures courantes de bureautique, ramettes de papier et consommables informatiques (GC02-2018) – Appel d'offres ouvert – Attribution du lot n°3

La Communauté de Communes du Pays de Lunel, coordinateur du groupement de commandes pour la passation d'un marché d'achat de fournitures courantes de bureautique, ramettes de papier et consommables informatiques, a lancé le 25 octobre 2017 une consultation sous le numéro GC01-2017, sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Le lot 3 « consommables informatiques », déclaré sans suite pour motif d'intérêt général, a été relancé selon une procédure d'appel d'offre ouvert (GC 02-2018) pour un montant maximum annuel de 70 000 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 15 mai 2018 propose d'attribuer la relance du lot 3 du marché relatif à l'achat de fournitures de consommables informatiques (GC 02-2018), à l'entreprise ESI FRANCE.

Le présent marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification. Il pourra être reconduit à trois reprises, sans que sa durée totale ne puisse excéder le 31 décembre 2021.

Adoption à l'unanimité, 3 abstentions

2.5 Ensemble immobilier BATILAND – Travaux de rénovation

Le siège administratif actuel de la Communauté de Communes du Pays de Lunel est installé au 1^{er} et 2^{ème} étage des blocs B et C de l'ensemble immobilier BATILAND.

Dans le cadre du projet de rénovation de cet ensemble immobilier, le tableau estimatif des travaux est le suivant :

Prestataire	Réalisation	Coût
ATEC Décoration	Peinture façades	58 022,58 €
Régie d'Emplois	Rénovation parking – Rénovation abords de la copropriété – Création espaces verts	24 324,00 €
B.T.H.R Maçonnerie	Démolition rampe pour handicapés et maçonnerie nouvelle entrée CCPL	8 811,00 €
Erhmès	Ascenseur monte handicapés	15 045,36 €
VIP	Barrière entrée parking	6 435,00 €
Climshop.com	Caches climatiseurs extérieurs décoratifs en bois exotique	1 116,00 €
Total		113 753,36 €

avec la participation financière entre les différents copropriétaires suivante :

	CCPL	SCI BU	SCI TPL	SCI LL
ATEC Décoration	17 747,16	18 052,45	15 441,56	6 782,41
Régie d'Emplois	18 452,00	1 678,00	4 194,00	
B.T.H.R Maçonnerie	8 811,00			
Erhmès	15 045,36			
VIP	1 991,00	2 328,00	2 116,00	
Climshop.com	1 116,00			
Totaux	63 162,52	22 058,45	21 751,56	6 782,41

Adoption à l'unanimité

3.1 Budget Principal – Décision Modificative n°1

Monsieur le Président expose les ajustements de crédits nécessaires à l'exécution du budget 2018 du budget principal de la communauté de communes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/2051/810 Logiciel ADS	7 000,00	c/021/01 Virt du fonctionnement	9 000,00
c/2313/0205 Travaux d'aménagement du siège	85 000,00	c/1327/321 Subvention médiathèque	5 000,00
c/231303/0205 Projets structurants	-78 000,00		
TOTAL	14 000,00	TOTAL	14 000,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/6184/0201 Formation	2 000,00	c/7788/90 Recettes exceptionnelles	9 000,00
c/617/90 Prédiagnostic archéologique zone d'activité	5 000,00	c/74124/01 Dotation d'intercommunalité	9 000,00
c/023/01 Virt à l'investissement	9 000,00	c/74126/01 Dotation de compensation	-2 000,00
TOTAL	16 000,00	TOTAL	16 000,00

Adoption à l'unanimité, 3 abstentions

4.1 Renouvellement de la convention avec la Communauté de Communes du Pays de Sommières autorisant l'accès en déchèterie de Sommières aux communes de Campagne, Galargues, Garrigues et Saussines

Chaque année un partenariat est engagé avec la Communauté de Communes du Pays de Sommières autorisant l'accès des habitants de Galargues, Campagne, Garrigues et Saussines à la déchèterie de Sommières et l'accès aux professionnels de ces communes à la déchèterie de Villevieille.

Il convient pour 2018 de renouveler cette convention pour un montant annuel forfaitaire de **32 598,06 €**.

Adoption à l'unanimité

4.2 Marché de collecte des encombrants pour la Communauté de Communes du Pays de Lunel (AO-108) - Attribution

La Communauté de Communes du Pays de Lunel a lancé une consultation d'appel d'offres sous le numéro AO 108 pour la collecte des encombrants après une déclaration sans suite de la procédure précédente.

Dans le délai imparti pour la remise des offres, 3 candidatures ont été déposées.

Conformément aux articles 67 et suivants du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 17 mai 2018, a attribué le marché de collecte des encombrants à l'entreprise économiquement la plus avantageuse, la SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT (Variante 1 véhicule au gaz naturel) pour un montant forfaitaire de 148 668 € HT.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification et pourra être reconduit à trois reprises, pour la même durée, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

Adoption à l'unanimité, 3 abstentions

4.3 Marché de rotation des bennes (AO-101) - Reconduction

Monsieur le Président, rappelle qu'une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour la passation du marché de rotation des bennes pour la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

Dans le délai imparti pour la remise des offres, une seule candidature a été reçue. La Commission d'Appel d'Offres, réunie dans sa séance du 9 septembre 2016, a décidé d'attribuer le marché de rotation des bennes à la société Méditerranéenne de Nettoyement, en application des prix unitaires inscrits au marché. Le marché a été notifié le 30 septembre 2016 pour une période initiale d'un an, reconductible 3 fois. La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 17 mai 2018, s'est prononcée en faveur de la reconduction de ce marché pour une année supplémentaire.

Adoption à l'unanimité, 3 abstentions

4.4 Adhésion au groupement de commandes – Hérault Energies

La Communauté de Communes du Pays de Lunel doit acheter de l'énergie pour assurer l'alimentation et le fonctionnement de son patrimoine dans les domaines suivants :

- Fourniture et acheminement d'énergies
- Fourniture et source en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Les Syndicats d'Energies de l'Hérault, du Gard, et de l'Aude ont décidé de s'unir pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé. Le groupement est constitué pour une durée illimitée.

Le Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault (Hérault Energies) sera le coordonnateur du groupement. La participation aux frais de fonctionnement s'élèvera à 75 € TTC pour la CCPL pour la durée de chaque marché subséquent.

Au vu des besoins de la CCPL et de l'intérêt de mutualiser les achats en la matière, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique (Hérault Energies).

Adoption à l'unanimité des votants

4.5 Convention de partenariat pour l'organisation du Marché des Capitelles 2018

La commune de Saussines organise une opération « Marché des Capitelles » le 17 juin 2018. Il s'agit de permettre à un groupe de producteurs et aux amateurs de produits locaux et de qualité de se rencontrer via une randonnée dans les garrigues de Saussines tout en faisant leur marché.

Les 12 producteurs présents sont en majorité du Pays de Lunel (maraichers, apiculteurs, éleveurs, vigneron...).

Il est proposé que la Communauté de Communes du Pays de Lunel participe en qualité de co-organisateur à l'opération « Marché des Capitelles ». De ce fait, la Communauté finance certaines actions liées à la communication pour un montant maximum de 1 200€ TTC.

Adoption à l'unanimité des votants

5.1 Approbation du compte administratif 2017 et présentation du rapport d'activité 2017 de l'Office de tourisme du Pays de Lunel

Il est demandé au conseil d'approuver le compte administratif de l'Office de Tourisme du Pays de Lunel pour l'année 2017 présenté ci-dessous :

Compte Administratif 2017

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement				
Fonctionnement	31 783.30		- 8 861,20	22 922,10
TOTAL	31 783.30		- 8 861,20	22 922,10

Il est également présenté au conseil le rapport d'activité 2017 de l'Office de Tourisme.

Adoption à l'unanimité

5.2 Convention de partenariat avec l'école de musique de Lunel pour la période 2018-2019

• Participation de la CCPL au fonctionnement de l'Ecole de musique de Lunel

Depuis quatre ans, la Communauté de Communes soutient financièrement l'Ecole de musique de Lunel afin de permettre l'unification des tarifs d'inscription pour les élèves sur l'ensemble du territoire.

Afin de pérenniser cette démarche, l'Ecole de Musique de Lunel a sollicité la CCPL pour le renouvellement de la convention de partenariat et une participation financière d'un montant de 6 000 € pour la période 2018-2019. Cette somme permettra à l'école de maintenir les prestations qu'elle propose actuellement à ses élèves sans augmenter les tarifs d'inscriptions et de continuer à proposer un même tarif pour tous les élèves du territoire.

• **Projet d'intervention d'un dumiste dans les classes du territoire**

Dans le cadre d'un partenariat entre l'Ecole de musique de Lunel et l'Inspection Académique, la CCPL propose, pour la sixième année, l'intervention d'un dumiste (musicien intervenant en école et possédant un diplôme DUMI) aux classes de CP et CE1 du territoire pour l'année scolaire 2018-2019.

Ainsi 16 classes (environ 400 élèves) vont être sélectionnées et suivront 45 mn d'atelier de musique par semaine, pendant tout un semestre, soit 14 séances.

Ce projet entièrement financé par la CCPL s'élève à 10 300 € (3 433 € versés en 2018 et 6 867 € versés en 2019), comme pour la période précédente (2017-2018).

Adoption à la majorité, 8 contre

6.1 Convention de partenariat avec le COMIDER- Organisation du Markéthon 2018 sur le Pays de Lunel

Le COMIDER (comité pour le développement de l'économie régionale) organise, le 18 octobre 2018, le MARKETHON de l'emploi pour la 25^{ème} année consécutive dans 25 villes de la Région Occitanie.

Cette manifestation consiste à aider les demandeurs d'emploi, dans le cadre d'une démarche active et solidaire, à rencontrer les employeurs potentiels.

La Communauté de Communes du Pays de Lunel a été sollicitée par le COMIDER pour participer financièrement à l'organisation de cette manifestation à hauteur de 1 000 €.

Adoption à l'unanimité

6.2 Cofinancement pour la mise en œuvre d'une aide à l'immobilier collectif – Travaux d'amélioration du Pôle Intercommunal Via Innova – Région Occitanie

Dans le cadre de la requalification du Pôle Intercommunal dédié à la création d'entreprises et au développement économique, la Communauté de Communes du Pays de Lunel a sollicité la Région Occitanie pour l'attribution d'un financement au titre du dispositif d'aide à l'immobilier collectif.

Le plan de financement se décompose comme suit :

Postes de dépenses		Financement	
Revêtement de sol PVC	18 010 € HT	FEADER 50% (dépenses présentées)	22 617 €
Portes et stores	8 439 € HT	Région Occitanie 20% (dépenses présentées)	9 046 €
Signalétique extérieure	1 818 € HT	Autofinancement 30% (dépenses présentées) (budget Via Innova)	13 570 €
Signalétique intérieure	405 € HT		
Réseau fibre optique	16 562 € HT		
TOTAL dépenses présentées	45 234 € HT	TOTAL financement sollicité	45 234 € HT
Mobilier pour l'espace de co-working	1 388 € HT	Autofinancement 100% (budget Via Innova)	3 388 €
Finitions	2 000 € HT		
TOTAL projet	48 622 € HT	TOTAL financement projet	48 622 € HT

Adoption à l'unanimité

6.3 Cession d'un atelier – ZAE Le Roucagnier à Lunel-Viel à l'entreprise RV EVENT

L'entreprise RV EVENTS souhaite acquérir l'atelier n°10, d'une superficie de 100 m², situé sur la zone d'activités le Roucagnier à Lunel-Viel dont elle est actuellement locataire.

Le prix de cession est fixé à 86 800 € HT.

Adoption à l'unanimité

6.4 Cession d'un atelier – ZAE Le Roucagnier à Lunel-Viel à la Société France EXPO

La société France EXPO souhaite acquérir l'atelier n°2, d'une superficie de 177 m², situé sur la zone d'activités le Roucagnier à Lunel-Viel.

Ce local ayant subi des infiltrations que la Communauté de Communes aurait dû réparer en qualité de propriétaire, il est proposé d'utiliser partiellement la marge de négociation et de céder ce lot au prix de 132 300 € HT au lieu de 147 000 € HT.

Adoption à l'unanimité

6.5 Cession d'une parcelle – ZAE Espace Lunel Littoral à Lunel à la Société Transports Lunellois

La Société TRANSPORTS LUNELLOIS souhaite acquérir la parcelle CB67 d'une superficie de 6 062 m², viabilisée, située sur la zone d'activités « Espace Lunel Littoral » à Lunel.

Cette entreprise est installée depuis 1995 sur la zone d'activités économiques « La Liquine » à Lunel et le siège social se situe à Saint-Just.

L'acquisition de ce terrain situé sur la zone « Espace Lunel Littoral » permettra à cette entreprise de construire une plateforme logistique et, par la proximité de son implantation actuelle, lui garantira aussi de maintenir sa clientèle de professionnels locaux.

Le prix de cession est fixé à 152 000 € HT.

Adoption à l'unanimité

7.1 Aire d'Accueil des Gens du Voyage - Modification des tarifs des emplacements

La Communauté de Communes du Pays de Lunel exerce la compétence « *Création, aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage* ».

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, la Communauté de Communes du Pays de Lunel gère une aire d'accueil qui peut accueillir 40 places de caravanes dites d'habitation, hors petites caravanes de cuisine.

Cependant, depuis le 1^{er} janvier 2014, les tarifs appliqués sur l'aire d'accueil n'ont pas été réactualisés. Au vu des tarifs pratiqués sur les aires d'accueil voisines, il est proposé de modifier les tarifs des emplacements comme suit :

Tarifs appliqués au 1^{er} janvier 2014

Emplacement /jour	1€ pour une caravane 2 essieux 0.5€ pour une caravane 1 essieu
Eau en m³	2.50€
Electricité en KW/H	0.125€

Tarifs appliqués au 1^{er} juillet 2018

Emplacement /jour	2€ pour une caravane 2 essieux 1€ pour une caravane 1 essieu
Eau en m³	2.50€
Electricité en KW/H	0.125€

Adoption à l'unanimité

7.2 Appartement de secours de Saint Christol - Travaux de réhabilitation

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Lunel organise l'occupation de différents appartements de secours sur le territoire, par des personnes en situation d'urgence, via l'action du CIAS.

A cette fin, la commune de Saint-Christol met à disposition de la CCPL un appartement de secours.

Or, l'accès à cet appartement étant endommagé (escalier notamment), différents travaux sont nécessaires afin de permettre à nouveau son utilisation. Le montant prévisionnel des travaux envisagés s'élève à 6 000€ HT environ.

Au vu de la destination de ce logement, il est proposé que la Communauté de Communes du Pays de Lunel participe aux travaux de réhabilitation à hauteur de 3 000 €.

Adoption à l'unanimité

Séance levée à 19h50.